

Intitulé du poste : DIRECTRICE /DIRECTEUR DES FINANCES ET DE LA GESTION DU PATRIMOINE

Qualification théorique du poste : A

Grade de l'agent : cadre d'emplois des attachés territoriaux

Rattachement hiérarchique : Direction générale des services

Lieu d'exercice de la fonction : Direction des finances et de la gestion du patrimoine

Missions et activités principales :

1. Participe à la définition et à la mise en œuvre de la stratégie budgétaire et financière de la collectivité. À ce titre, est chargé de la programmation, de la mise en œuvre et du suivi de la politique budgétaire et financière de la collectivité
Assure la pérennité des finances de la commune en déterminant les points forts et faibles et en proposant les orientations nécessaires aux élus pour pérenniser l'équilibre budgétaire.
Assure et supervise les procédures budgétaires, la gestion de la dette, de la trésorerie et des garanties d'emprunt, les analyses financières et fiscales et proposer des stratégies.
Supervise le contrôle de gestion, la mise en place de tableaux de bord, la gestion comptable, la gestion financière des marchés publics.
Expert financier, apporte conseil à sa hiérarchie dans la préparation, l'exécution et la prospective budgétaire.
Pilote la réalisation des analyses financières et fiscales prospectives et propose des stratégies de pilotage.
Anime et coordonne les équipes placées sous son autorité
2. Piloter et mettre en œuvre l'ensemble des ressources nécessaires pour enrichir, conserver, transmettre, et valoriser le patrimoine.

Activités et tâches principales :

Domaine des finances

Participation à la définition des orientations financières et stratégiques et à leur mise en œuvre

- Réaliser un diagnostic financier des services de la collectivité, en coût global
- Analyser les évolutions (juridiques, politiques) et leurs incidences sur la politique financière de la collectivité

Élaboration du budget principal et des budgets annexes

- Préparer des scénarios d'élaboration et de réalisation budgétaire
- Gérer les différentes phases du budget d'une collectivité locale
- Déterminer une organisation, des étapes et un calendrier budgétaire cohérent

Contrôle des exécutions budgétaires

- Vérifier la fiabilité et la cohérence des opérations
- Définir des seuils d'alerte

Mise en œuvre du budget pour l'ensemble des services

- Apprécier les logiques et les contraintes des autres services
- Opérer des arbitrages et expliquer une décision
- Coordonner la réalisation des tableaux de bord de suivi budgétaire
- Diffuser des rapports financiers et documents fiables

Réalisation d'analyses financières rétrospectives et prospectives

- Anticiper sur les besoins et contraintes de la gestion prévisionnelle
- Interpréter les résultats de l'analyse
- Comparer les résultats à des collectivités similaires
- Définir des ratios prudentiels partagés
- Définir les marges d'autofinancement et libérer des marges de manœuvre financières
- Analyser et proposer des montages financiers autour de la taxe sur la valeur ajoutée et des dispositifs fiscaux
- Analyser les éléments financiers intervenant dans le coût et la tarification des services publics

Gestion de la dette et de la trésorerie

- Élaboration de stratégie de gestion de la dette
- Superviser la gestion de la dette et la trésorerie

Animation et pilotage de la fonction financière

- Présenter et faire adhérer aux choix de gestion
- Animer des rencontres avec différents services
- Coordonner et suivre les travaux des services
- Assurer assistance et pédagogie auprès des services et co-superviser les délégataires en lien avec les directions
- Rédiger les documents contractuels (conventions)et élaborer des documents budgétaires et des tableaux de suivi, les actes administratifs (délibérations, décisions, arrêtés) en rapport avec les activités
- Organiser un système d'échanges d'information avec les satellites (comités de pilotage)
- Veiller au respect des contrôles réglementaires
- Manager le service financier
- Instaurer des procédures, création d'indicateurs et amélioration de la qualité de l'information comptable
- Garantir une veille juridique sur le secteur

Gestion du patrimoine

- Identifier le patrimoine : inventaires physiques, valeurs comptables, coûts d'exploitation maintenance...
- Gestion d'actifs : stratégies d'évolution du bâti et des portefeuilles d'actifs, réalisation des actes (cession, acquisitions, locations)
- Parc de logements communaux : attribution baux, suivi locatif...
- Baux spéciaux : La poste, Trésorerie, Agora...

Compétences requises :

- *Savoirs* :

- Méthode d'analyse de la conjoncture et méthode d'analyse des coûts - Techniques d'analyse financière
- Réglementation en matière de comptabilité publique et des régions
- Comptabilité communale et mécanismes financiers
- Techniques de communication et de négociation
- Techniques de management, de résolution de conflit

- Mode de fonctionnement des collectivités locales, des processus décisionnels et de la démarche projet
- Maîtrise des logiciels spécifiques et des logiciels bureautiques classiques

- **Savoirs faire :**

- Manager une équipe
- Informer et expliquer de manière compréhensible par tous, la législation spécifique et les conclusions des analyses financières
- Capacité à convaincre et à diriger

- **Savoirs être :**

Rigoureux, sens de l'organisation
Disponible, réactif
Résistant au stress
Sens de l'écoute, aisance à l'oral

Profil : Bac + 3

Conditions d'exercice :

Travail en bureau
Déplacements fréquents
Rythme de travail souple nécessitant une grande réactivité et une grande disponibilité

Perspectives d'évolution : Concours.